

Compost Citoyen

www.compostcitoyen.com



Association vendéenne
loi 1901
agrée pour la défense
des consommateurs



10 rue de la mairie
85660 St Philbert de Bouaine
contact@compostcitoyen.com
0251419941 - 0676946008

Élections cantonales mars 2011

Compost Citoyen est une association de défense des consommateurs traitant spécialement des questions de la gestion des déchets ménagers. La révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers sera une tâche prochaine du nouveau Conseil Général. Ce thème a un enjeu départemental et non cantonal. Il ne fait donc pas parti de la communication locale des candidat(e)s. C'est pourquoi nous nous sommes adressés en priorité aux formations politiques vendéennes pour recueillir leurs propositions en la matière et pour diffuser une information citoyenne auprès des vendéens. Pour ce faire, nous avons adressé le même courriel aux formations suivantes : CNI (Centre National des Indépendants), Europe Écologie Les Verts, Front de Gauche, Front national, MPF (Mouvement pour la France), Parti Socialiste, UMP (Union pour un Mouvement Populaire).

Nous livrons ci-dessous, sans commentaire ou hiérarchie, les réponses reçues aux trois questions suivantes. Nous avons seulement surligné les points essentiels pour en rendre la lecture plus aisée.



COMPOST CITOYEN remercie tous ceux qui ont bien voulu répondre à leurs questions pour éclairer le choix des citoyens.

Quelles sont vos orientations et vos priorités pour cette révision ?

EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

Il faut réduire la production des déchets à la source ; mais pour cela il nous faut remettre en cause notre société de consommation et de croissance ; Il faut trier au maximum ; Il est indispensable de valoriser systématiquement et en priorité les fermentescibles (compostage, méthanisation).

Trier sa poubelle n'est pas suffisant. Trop de déchets sont enfouis sans valorisation.

Nous rejetons la finalité des usines TMB (tri mécano biologique) qui produiront un mauvais compost à un prix exorbitant (25 à 30 M€ l'usine).

Nous proposons :

- Une politique de prévention du producteur au consommateur.
- L'encouragement et l'organisation du compostage.
- La création de filières de recyclage et réemploi suivant une collecte sélective poussée.
- La valorisation maximum des déchets avant enfouissement.
- La maîtrise publique à tous les niveaux.

FRONT DE GAUCHE

Les candidats du Front de gauche considèrent que l'actuel plan départemental pour le traitement et l'élimination des déchets génère des inégalités de traitement entre les vendéens, qu'il leur coûte cher et qu'enfin, il ne répond pas à la préoccupation de protection de l'environnement.

De plus, actuellement, le plan départemental à recours à tous les niveaux (collecte, traitement, tri) à de grandes sociétés capitalistes qui en Vendée comme ailleurs se partagent le marché.

Pour nous, le traitement et l'élimination des déchets doit faire partie d'une dimension plus globale de protection de l'environnement et répondre à des préoccupations fondamentales traitées dans le cadre de vrais services publics à l'instar de l'accès à l'eau, au logement, à l'éducation.

Nous proposons de mettre en place un vrai service public de l'environnement qui inclurait la gestion des déchets depuis leur source jusqu'à leur valorisation en excluant toute marchandisation.

Majorité Départementale - Alain Lebœuf (*)

(*) : *propos recueillis lors d'un entretien*

Les orientations souhaitées pour la révision du PDEDMA :

Prise en compte des nouvelles normes émises depuis 2006,
Prise en compte de l'évolution des comportements des vendéens en matière de tri et de valorisation qui a dépassé les objectifs ciblés en 2006,
Prise en compte de l'évolution de la population vendéenne dans les dix ans à venir et de la dimension touristique.

Les priorités pour la révision du PDEDMA :

- La réduction à la source des déchets, par des actions en amont auprès de l'industrie et du commerce pour la réduction des emballages, par des actions en aval auprès de la population pour une consommation plus respectueuse,
- L'installation facile du compostage collectif de proximité dans les quartiers en complément du compostage domestique.
- L'abaissement de la production de déchets ultimes par une valorisation plus poussée.

PARTI SOCIALISTE

Il est nécessaire dans un premier temps de changer de méthode. Bien que l'élaboration du plan départemental d'élimination des déchets relève de la pleine compétence du conseil général, en pratique ce sont les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui mettent en œuvre les collectes et donc les outils permettant le tri.

Un plan élaboré avec une réelle concertation est une meilleure garantie pour trouver des réponses efficaces, s'appuyant sur les spécificités de nos territoires et l'expertise de tous les acteurs qui s'intéressent à cette question. Ceci facilitera l'acceptabilité du futur plan. Le syndicat mixte Trivalis, qui gère la compétence d'élimination des déchets transférée par les EPCI, doit redevenir un vrai lieu d'échange et de débat, et non une simple « chambre » d'enregistrement et d'application des décisions prises par l'assemblée départementale.

Le nouveau plan doit développer un axe fort de prévention des déchets. Pour cela, il faut sortir de l'orientation actuelle qui ne traite la question que sous l'angle industriel. Quels que soient les progrès de la technologie, aucun équipement ne sera en mesure de remplacer l'investissement de chaque citoyen qui agit directement sur sa production.

On parle de plan d'élimination des déchets, mais une fois que le sac noir d'ordures ménagères est sur le trottoir, on n'élimine plus rien, à ce stade, on ne peut plus que gérer !

Ce volet prévention du nouveau plan devra soutenir les collectivités qui agissent pour développer le geste de tri sur leur territoire (compostage, recyclerie etc...) afin que tous les vendéens, dans la mesure de leur situation personnelle, puissent agir sur leur production.

Enfin, la question particulière de l'augmentation de la population en période estivale doit aussi être abordée avec les acteurs concernés pour trouver une autre réponse que le simple stockage des « surproductions » pour un traitement ultérieur en basse saison !

Les choix qui seront fait pour le futur plan d'élimination des déchets devront être des réponses innovantes qui seules peuvent garantir l'efficacité et la maîtrise des coûts de traitements.

La mutualisation départementale des coûts des outils de traitement des déchets ménagers a été posée comme principe mais n'a jamais été appliquée aux outils de compostage collectif de proximité. Cela constitue une anomalie, particulièrement à l'Île d'Yeu où l'export des biodéchets sur le continent est pris en charge par le département au contraire d'un équipement de compostage sur l'île. Quels changements préconisez-vous pour effacer cette disparité ?

PARTI SOCIALISTE

Dans l'ensemble, la mutualisation départementale est une bonne initiative. Elle permet une meilleure optimisation des équipements, et ainsi de mieux maîtriser les coûts de traitement.

Cependant, les choix qui ont été fait entre les équipements qui peuvent être mutualisés et ceux qui restent à la charge des collectivités, n'est pas satisfaisant. La question que vous soulevez sur l'Île d'Yeu en est un exemple, mais ce n'est pas le seul. De manière générale, certaines collectivités pourraient privilégier la mise en œuvre de politique s'appuyant davantage sur les équipements mutualisés plutôt que de supporter directement l'investissement pour d'autre choix. C'est le cas pour les biodéchets, mais aussi pour la mise en place de recyclerie par exemple.

Pour être honnête, il existe un frein à cela dans le dispositif actuel car la contribution que chaque collectivité doit verser à Trivalis tient maintenant compte des « performances » de cette collectivité par rapport à la moyenne départementale. Mais encore faut il qu'il y ait de bons élèves pour inciter les autres à évoluer...

La seule réponse à cette situation est l'élaboration en amont d'un plan départemental d'élimination des déchets, concerté, qui intègre pleinement la question de la prévention. Les orientations financières et les incitations seront alors en cohérence avec les orientations préconisées par le plan.

Pour votre information, les élus locaux siégeant à Trivalis, et qui soutiennent le groupe Socialiste et Républicain du conseil général, ont déjà posé ces questions au sein de Trivalis lors de l'adoption des nouveaux statuts. Notamment, ils ont proposés la prise en compte des outils de compostage dans les coût mutualisés, mais ceci a été rejeté par le groupe majoritaire au sein de Trivalis.

FRONT DE GAUCHE

En ce qui concerne le financement du traitement et de la valorisation des déchets, nous proposons la suppression de la TEOM tout comme celle de la redevance incitative telle qu'elle est pratiquée par exemple sur l'agglomération de la Roche sur Yon.

Nous proposons que le financement soit assuré par un budget général des collectivités de façon à répondre aux exigences de solidarité entre les vendéens quel que soit le lieu où ils habitent et les moyens financiers dont ils disposent.

Enfin, l'organisation du vrai service public départemental signifie qu'il ne doit plus y avoir de différences entre les territoires tel que c'est le cas actuellement où la Vendée est structurée en 7 bassins ayant chacun leur organisation, leurs sous traitants et leurs coûts variant du simple au double.

EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

Nous insisterons à nouveau pour que la collecte et le traitement soient mis en œuvre sous maîtrise publique, ce qui est le cas, par exemple, pour la collecte dans le bassin 5 (Sycodem).

La mutualisation des coûts des outils de traitement des déchets ménagers constitue un principe à réaffirmer sur l'ensemble du territoire vendéen, y compris pour l'Île d'Yeu. Le principe de la redevance devrait également être retenu sur l'ensemble du territoire départemental afin que les habitants contribuent de façon équitable.

Cette action va de pair avec le travail d'information et d'explication des enjeux qui est à poursuivre sans relâche, afin que chacune et chacun devienne un « consom'acteur ».

Le choix antérieur du tri mécano-biologique pour le traitement des biodéchets n'a pas reçu le soutien franc de la Communauté Européenne (encouragement à la collecte séparée des biodéchets à des fins de compostage et de digestion), ni de l'ADEME, ni de la secrétaire d'État chargée de l'Écologie (déclaration du 1er juillet 2009), ni du Sénat (mission commune d'information sur le traitement des déchets 2010)... Souhaitez-vous poursuivre le développement du tri mécano-biologique en Vendée ?

FRONT DE GAUCHE

En ce qui concerne le TMB, notre positionnement est clair : Il ne s'agit pas d'une réponse acceptable dans le cadre d'une politique de développement durable.

On ne peut d'un côté, développer le tri sélectif et, de fait, diminuer les déchets ultimes et d'un autre côté, investir financièrement de manière lourde pour le développement d'usine TMB qui vont générer un "compost" de produits finalement dangereux pour l'environnement et surtout pour les gens.

De plus, à ce sujet, se pose la question de la transparence et de la démocratie sur des choix aussi lourds de conséquence pour les vendéens.

Comme pour l'eau, mais aussi pour l'ensemble des dossiers structurants posés dans les collectivités ces dernières font systématiquement appel à des "experts" beaucoup moins indépendants qu'on voudrait nous le faire croire, qui réalisent des simulations financières faisant, semble-t-il l'objet d'une révision à la hausse en cours de mise en œuvre.

Sur ce point comme pour l'ensemble des choix concernant l'environnement, les candidats du Front de Gauche demandent une vraie mise à plat des orientations prises par le Conseil Général et que celle-ci se fasse en direction des citoyens.

Majorité Départementale - Alain Lebœuf (*)

(*) : propos recueillis lors d'un entretien

Le nouveau Conseil Général aura à se prononcer sur le sujet du TMB. Au regard des évolutions très positives des comportements des vendéens en matière de tri et de compostage, en accentuant les actions de prévention et de réduction des déchets à la source, les 3 TMB actuels semblent suffisants pour l'avenir. Un nouveau zonage des outils de traitement sera à établir.

EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

En tant que militants ou en tant qu'élus locaux, nous demanderons à la nouvelle assemblée du Conseil Général de remettre à plat le plan actuel, d'arrêter le « plan TMB » et de systématiser le développement du compostage citoyen sur l'ensemble du département.

PARTI SOCIALISTE

Pour mémoire, le groupe des élus socialistes et républicains avait voté contre le plan départemental d'élimination des déchets lors de son adoption par l'assemblée départementale.

La révision simplifiée de ce plan prévoit maintenant trois usines de traitements mécano-biologique.

Deux sont déjà en phase de réalisation et pour la troisième, les études et les investissements sont très avancés.

Nous ne pourrions donc sans doute pas revenir en arrière, mais il est clair que nous sommes opposés à tout développement futur du tri mécano-biologique en Vendée.

Les usines de tri mécano-biologique ne constituent pas à nos yeux, un moyen de traitement des biodéchets, mais tout au plus, un moyen d'extraire les biodéchets que l'on n'aurait pas réussi à détourner par d'autres méthodes.

Nous préconisons justement de renforcer et encourager ces autres méthodes pour traiter la question des biodéchets et fermentescibles. Au-delà du problème posé par la valorisation des composts issus des usines de tri mécano-biologique, le coût de la mise en œuvre de ce procédé doit nous inciter à privilégier d'autre choix.

Même si nous ne pouvons sans doute plus agir sur le nombre d'usine de tri mécano-biologique, une réflexion peut encore être menée pour savoir s'il est nécessaire de faire transiter tout le flux départemental par ces usines, ou si demain, en ayant développé des outils de prévention efficace, un tonnage significatif des déchets Vendéens pourrait en être dispensé.